L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

G. F. WEISSE & Co. RUE DE CHARTRES No 73, Entre Conti et Bienville — NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 28 SEPTEMBRE 1861. — G. F. WEISSE, F. LIMET, H. DUFOUR, S. MARBY — EDITEURS-PROPRIETAIRES.

Nouvelle-Orléans,
SAMEDI MATIN, 28 SEPTEMBRE.

Les porteurs de l'ABEILLE sont autorisés à recevoir des abonnements "à la semaine" à raison de 25 cents pour les six numéros. On s'adresse aux porteurs.

Ventes à l'encan de ce jour.
Par R. B. Sykes, 59, rue des Magasins—Graisse et clous.
Par Francis Fernandez, coin St-Louis et Chartres—Passementerie, soieries, chaussures, &c.

Bulletin des exploits fédéraux.

Abraham Lincoln doit avoir lieu de se féliciter de deux succès qu'il vient d'obtenir. Il a soumis à ses volontés la législature du Maryland et celle du Kentucky, en employant, il est vrai, des moyens diamétralement opposés. Son but était d'empêcher le passage d'ordonnances de sécession dans ces deux Etats et il y est parvenu en emprisonnant l'une des législatures, et en achetant l'autre à prix d'or. A côté des défaites de Manassas et de Oak Hill, l'histoire enregistrera ces deux triomphes dus à la sagacité ingénieuse des hommes d'état yankees.

Dans le Maryland, malgré la présence des baïonnettes fédérales, le sentiment public s'était si énergiquement prononcé sous toutes les formes contre l'odieuse tyrannie de Lincoln, que la législature, jadis unioniste, était devenue complètement sécessioniste. On savait que dès sa prochaine séance une ordonnance de sécession devait être passée. Aussi le gouvernement de Washington était-il résolu à étouffer à tout prix l'expression de la volonté souveraine du peuple de cet Etat.

La police fédérale, installée à Baltimore, procéda à l'arrestation de tous les représentants et sénateurs du district, et des mesures furent prises pour se rendre maîtres de ceux des autres districts. La dépêche suivante datée de Frederick, lieu de réunion de la législature, le 18 courant, indique les moyens qui ont été employés pour atteindre ce but.

"Immédiatement après qu'on eut procédé, hier après midi, à la *farce* de l'appel et de la lecture du journal, une agitation inaccoutumée se fit sentir dans la communauté. Des compagnies du régiment de Wilson traversaient la ville dans toutes les directions, et on s'aperçut bientôt que la ville était cernée. Personne ne pouvait sortir sans une passe du prévôt-marshal, dont le bureau fut bientôt rempli d'une foule de gens auxquels on avait fait rebrousser chemin.

En même temps, on voyait passer le lieutenant Carmichael, de la police de Baltimore, et ses agents escortés par des détachements de troupes et procédant à de nombreuses arrestations, en commençant par les officiers de la législature, et particulièrement par les greffiers qui avaient proclamé qu'ils maintiendraient la législature ouverte jusqu'à ce qu'un quorum arrivât. Le premier occupant de la maison de garde fut le greffier de la chambre, W. Y. Kidd; son assistant Thomas H. Moore ne put être trouvé que dans la soirée. Le greffier du Sénat M. Kilmore, et son assistant M. Cormick, ne purent être trouvés qu'avec beaucoup de difficulté. MM Goodwer, Macarver, d'Alleghany, Salmon et Durant furent ensuite arrêtés. M. Pipler fut pris dans la soirée mais M. Wiler échappa aux recherches. Le but des sbires était d'arrêter tous les membres qui auraient voté pour le fameux rapport de M. Wallace, dont on avait fait imprimer, la veille dans la soirée, les seuls 30,000 exemplaires. Pendant la soirée, les unionistes de la chambre et du sénat se réunirent en caucus et résolurent de retourner chez eux après avoir signé un manifeste. L'arrestation des greffiers et de la plus grande partie des membres de l'assemblée a mis forcément fin à la législature.

Ainsi, voilà un Etat souverain et indépendant qui, sans aucun acte de rébellion ouverte contre l'Union, a vu ses droits les plus sacrés méconnus et foulés aux pieds. Ses deux sénateurs et plusieurs de ses représentants au Congrès, la majeure partie de sa législature, le Maire et le conseil de police de sa métropole, Baltimore, ses plus éminents citoyens ont été jetés en prison sur de simples soupçons, les journaux ont été supprimés. La population de l'Etat tout entier est soumise aux outrages les plus indignes, et M. Lincoln, ayant étouffé ainsi toute voix d'opposition, peut s'écrier "l'ordre règne au Maryland." C'est dans un pays libre, dans la république fondée par Washington qu'un pareil crime de lèse-humanité, la compression de tout un peuple, a pu s'accomplir, et cela avec la complicité des citoyens et des Etats du Nord qui s'enorgueillissent du titre d'Etats libres.

Il y avait un autre Etat où M. Lincoln avait intérêt à contrôler ainsi l'action de la législature, c'était l'Etat du Kentucky. Mais ses armes n'y avaient pas encore pris possession. Agir ouvertement c'était risquer de provoquer une explosion populaire qui eût arraché à la législature une ordonnance de séparation. Le Kentucky avait eu le malheur de donner naissance au président des Etats Unis. M. Lincoln résolut de lui faire une grâce; au lieu de l'écraser il prit le parti de l'avilir. Toutes les ressources du génie astucieux de Seward furent mises en réquisition; on lui donna carte blanche pour acheter la législature et la législature fut achetée.

Ce n'est pas là une de ces assertions que les partis se lancent à la face dans les moments d'effervescence. C'est aujourd'hui un fait patent, notoire, que soit avec de l'or, soit avec des contrats prodigués à profusion la majorité de la législature kentuckienne a vendu au misérable despote de Washington, l'indépendance, le sang et l'honneur des fils de ce grand Etat. Tout un arsenal de lois rédigé par une main yankee a été voté coup sur coup, et le zèle des vendus a comme toujours dépassé le désir de ceux qui payaient. Dans cette assemblée qui, il y a quatre mois, votait à l'unanimité moins quatre voix d'énergiques protestations contre la coercition et la guerre, on a trouvé assez d'hommes infâmes pour voter la peine de mort contre tout Kentuckien qui serait pris les armes à la main, combattant pour son pays, ses institutions, ses foyers et son honneur.

Tels sont les deux grands exploits accomplis par l'administration fédérale. Le sort du Kentucky serait bientôt celui du Maryland si le machiavélisme de Lincoln portait ses fruits. La division que l'action de la législature tend à jeter parmi les citoyens de cet Etat rendrait même la condition du Kentucky cent fois plus déplorable, si le bon sens du peuple ne faisait justice de ces machinations ténébreuses.

Que les Kentuckiens comparent ces perfides menées de Lincoln à l'attitude si digne, aux proclamations si franches des généraux confédérés et ils n'hésiteront pas à choisir entre ceux qui les envahissent pour les opprimer et ceux qui ne viennent qu'à titre de libérateurs et de frères.

CORRESPONDANCE D'UN SOLDAT.

Nous avons reçu la lettre suivante d'un de nos volontaires actuellement en Virginie. Nous la publions pour montrer quel degré d'indignation les atrocités commises par les bandes de Lincoln ont excité dans le cœur de nos défenseurs.

Fairfax, 21 sept. 1861.

Monsieur l'Editeur,

Quand aurait dû finir et quand finira la guerre?

La guerre serait terminée si, lors de la victoire remportée dans les plaines de Manassas, on eût donné aux voleurs et aux assassins qui ont envahi le sol de la Virginie la sanglante et sévère leçon qu'ils *s'attendaient* à recevoir.

La guerre finira lorsqu'on proclamera à l'Univers les desseins odieux de nos adversaires et que nous égorgerons et pendrons sans pitié ceux qui, sans pitié, nous égorgeraient et nous pendraient s'ils étaient les vainqueurs.

Que n'ont-ils fait? N'entrons pas dans les détails et résumons:

Ils ont, croyant à une victoire, accroché aux branches d'arbrisseaux de nos soldats prisonniers. Ils ont brûlé les demeures particulières, profané les églises.

Dans le Missouri ils ont tué, dans la Virginie ils ont outragé les femmes et les enfants.

Deux libertés sont mortes écrasées sous leurs talons: la liberté de la parole et la liberté de la presse.

Le siège de Washington a placé, près de chacun de ceux qui lui sont suspects, un espion chargé de surveiller leurs regards, leurs pas, leur pensée, leur fidélité.

L'heure est arrivée à laquelle croire autrement que Lincoln qui croit d'après Seward, c'est commettre un crime qui mène au cachot.

On arrête, on emprisonne des vieillards, des enfants à peine à quelques années de leur berceau—pourquoi? Parce que ces vieillards veulent demander la paix, parce qu'une mère a porté dans le costume des enfants un ruban qui porte ombrage au gouvernement des Etats Unis.

Un général, pour couvrir sa honte et racheter une défaite, proclame, par pure vanité, l'émancipation des esclaves des rebelles qui l'ont vaincu et menace du même châtiment ceux qui, à l'avenir, oseront le vaincre.

On enseigne la trahison et le meurtre à nos esclaves, on *proclamera* leur égalité sur la terre américaine pour mieux punir de ne pas vouloir renier les associés de la canaille du Nord.

La guerre, pour ceux qui au fond veulent la guerre et restent cachés derrière le rideau, la guerre n'a plus qu'un but: nous subjuguer, se venger de l'amertume d'une séparation que l'on s'était habitué à croire impossible.

Que nous reste-t-il à faire? C'est du plus profond de mon cœur que je le dis [illegible] champ de bataille que je veux l'écrire: Il faut livrer aux quatre vents du ciel l'histoire de ce qui s'est passé, l'histoire des crimes commis, des crimes prémédités. Cela fait, il faut, je le répète, égorger sans pitié, pendre sans pitié. [illegible]

Nous sommes prêts à accepter pour nous les conditions d'un combat à outrance; le Nord l'a [illegible] inévitable.

Par le Télégraphe.

DEPECHES TRANSMISES A L'ABEILLE.

Dépêches de l'après-midi.

Brillante victoire.

BATAILLE DE TROIS JOURS A LEXINGTON.

5,000 prisonniers, 20 canons, des armes, des munitions et $250,000 tombent au pouvoir de Price.

COMPTE RENDU DU NORD.

Memphis, 27 sept.—Des passagers arrivés ici de Columbus, Kentucky, apportent les nouvelles qui suivent:

Le général A. S. Johnston a reçu de Paducah, par un messager, le *Republican*, de St. Louis, qui contient le compte rendu détaillé du grand engagement qui a eu lieu dans le Missouri et qui s'est terminé par la prise de Lexington, après trois jours de siège.

Le rapport du *Republican* qui essaie d'atténuer l'étendue du désastre, admet que toutes les forces fédérales ont été faites prisonnières, avec leurs armes, leurs munitions, leurs équipements, leur artillerie, leurs provisions et une somme de $250,000 qu'ils avaient enlevée des caveaux de la banque.

Ce rapport évalue les forces fédérales à 3,000 hommes commandés par le colonel Mulligan, mais admet qu'elles étaient fortement retranchées. Il estime les forces de Price à 18,000 hommes et dit que ce général s'est servi de balles de chanvre pour protéger ses mouvements et ses batteries et couper la retraite des fédéraux par la rivière.

Le troisième jour, Mulligan a été obligé de se rendre sans condition. Price a obtenu ainsi 20 pièces d'artillerie.

La perte des fédéraux est portée à 60 tués et 100 prisonniers. La perte du côté de Price est estimée à plusieurs centaines (par les fédéraux).

Les simples soldats ont été relâchés sur parole de ne plus servir contre le Sud et des dépêches de Quincy, Illinois, annoncent que 2000 d'entre eux sont arrivés dans cette ville. Les officiers ont été retenus prisonniers pour servir aux représailles dans le cas où Fremont exécuterait les menaces contenues dans sa proclamation. Plus de 6000 petites armes sont tombées aux mains des vainqueurs. La victoire est complète et glorieuse.

NOUVELLES DU KENTUCKY.

La terreur à Louisville et à Frankfort.

Bowling Green, 26 sept—Le Dr Johnson, sénateur d'Etat pour Paducah, est parti de Frankfort vendredi soir et a réussi à parvenir jusqu'ici avec beaucoup de peine. Il dit que le sentiment public à Frankfort et aux environs est presqu'unanimement favorable au Sud. Les fédéraux ont commis toutes sortes de déprédations dans cette partie de l'Etat. Ils ont cinq régiments à la colline Maldrough et 2000 Home Guards au camp de Nick Robinson.

Très peu de Kentuckiens embrassent la cause de Lincoln. Tous les soldats fédéraux sont de l'Indiana et de l'Ohio. Des avis de la rivière Green, de ce jour, portent qu'après une conférence tenue à Louisville entre le général Anderson, C. W. Anderson, Penbaker et d'autres unionistes éminents, le général Anderson a télégraphié au gouverneur Dennison, de l'Ohio, de lui envoyer immédiatement toutes les compagnies ou parties de compagnies.

Le colonel Preston est, dit on, dans le comté de Morgan, appelant aux armes tous les Kentuckiens au nord de la rivière Kentucky et les invitant à venir à son camp. Les nouvelles du haut de l'Etat indiquent que la marche des confédérés a encouragé les amis du Sud.

On annonce qu'un combat a eu lieu aujourd'hui à la rivière Muddy Fork, mais on n'a pas de détails. Le docteur Johnson dit qu'un garçon de 16 ans a été tué dans les rues de Frankfort pour avoir crié hurrah pour Jeff. Davis, et son meurtrier n'a pas été arrêté.

On sait que deux régiments fédéraux, commandés par les colonels Hawkins et McHenry, ont retraité de la rivière Muddy Fork à Owensboro, et ont traversé dans l'Ohio pour retourner à Louisville.

Memphis, 27 septembre.—Une personne qui vient d'arriver du comté Shelby, Kentucky, annonce qu'il y a deux mille Confédérés armés dans le comté Owen, commandés par le colonel Humphrey Marshall. Tout le comté est en feu, et les gardes d'Etat avec leurs armes se sont joints à Marshall.

A Louisville la terreur règne. Les plus influents citoyens ont été arrêtés et embastillés. La législature endosse toutes les atrocités fédérales.

Le colonel McKee, du *Courier*, s'est échappé.

On dit qu'Andy Johnson a été arrêté par les Confédérés dans le Kentucky.

Demande de renforts par Johnston.

Nashville, 27 sept.—Le général A Sidney Johnston a adressé hier une réquisition formelle au gouverneur Harris, du Tennessee, pour 30,000 hommes de troupes additionnelles de cet Etat. Le gouverneur Harris publie ce matin un appel officiel pour ce nombre de volontaires destinés au service des Etats Confédérés.

On ne signale rien de nouveau de nos camps.

(Dépêches de nuit).

Autres nouvelles du Missouri.

La dernière victoire.

McCulloch marchant sur Lexington.

Nashville, 27 sept.—Le correspondant du *Daily Union and American* à Russelville, donne la teneur d'une dépêche qui aurait été adressée au *Louisville Bulletin*, portant la date du 22 septembre, Jefferson City, Mo., et dans laquelle il est dit: "Une dépêche a été reçue à minuit. Elle annonce que "les troupes fédérales à Lexington se sont rendues aux *rebelles* vendredi après-midi, par suite du manque d'eau."

Des avis dignes de foi nous informent que McCulloch, à la tête de ses forces, marchait, lundi dernier, sur Lexington.

On craint que le major Turner ne succombe à ses blessures.

La plus grande activité, ajoute la dépêche, règne dans les cercles militaires.

LA CRISE AU KENTUCKY.

Nouvelles arrestations à Louisville.

Les partisans de l'Union ne doivent compter que sur eux-mêmes.

Lincoln ne peut plus leur envoyer des troupes.

Nashville, 27 sept.—Le correspondant du "Union and American" écrit à ce journal que les agents de Lincoln continuent à arrêter des citoyens distingués de Louisville. On dit que E Atkinson, A. O'Brannon et l'ex-gouverneur Merriweather ont été arrêtés et envoyés hors des limites de l'Etat.

Muldrough's Hill est au pouvoir de Rousseau. On croit que le nombre des troupes fédérales qui sont à Louisville et le long de la ligne n'excède pas le chiffre de quatre mille cinq cents hommes.

On dit qu'en réponse aux demandes de secours qui lui ont été adressées, Lincoln a répondu qu'il ne peut plus fournir de troupes et que les partisans de l'Union ne doivent compter que sur eux-mêmes quand viendra le moment de se battre.

Bowling Green est encombré de citoyens de Louisville, des comtés Jefferson, Hardin et autres. Ces malheureux ont abandonné leurs foyers pour échapper aux Lincolniens.

Des passagers arrivés aujourd'hui par le convoi de Bowling Green annoncent qu'il était question de l'arrivée, à Louisville, de deux régiments de l'Iowa qu'on suppose être une partie de ceux qui ont été faits prisonniers à Lexington et relâchés sur parole.

VIRGINIE OCCIDENTALE.—Le *Richmond Examiner* du 24 dit que le département de la guerre a reçu le rapport officiel du général Lee sur les opérations dans l'Ouest de la Virginie. Il résulte de ce rapport que l'attaque dirigée contre l'ennemi à Cheat Mountain a échoué parce que le général Jackson envoyé sur les derrières de l'ennemi a trouvé la position imprenable grâce à des retranchements composés d'arbres entrelacés et a dû renoncer à attaquer. Le général Lee s'est alors décidé à quitter cet endroit et s'est dirigé au Sud pour opérer sa jonction avec Floyd. Ce dernier était à Meadow Bluff, à 16 milles à l'Ouest de Lewisburg où il avait été renforcé par deux régiments. Wise était dans le voisinage sur la montagne Sewell. Lee avait plus de cent milles à faire pour venir les rejoindre.

NOS SOLDATS MALADES A RICHMOND.—Le nombre des soldats confédérés malades dans les hôpitaux de Richmond est, dit un journal de cette ville de 1,200 environ. Depuis quelques jours une amélioration sensible s'est manifestée. Il y a quelque temps il y avait 137 malades tous les jours, il n'y en a plus que 25. Il y a à Richmond 21 hôpitaux militaires qui ont été organisés avec l'aide des dames.

LES INCENDIAIRES EN VIRGINIE.—Le *Democrat* de Kanawha, Virginie, du 14 courant, donne le récit suivant de l'incendie de la maison de Cour du comté de Boon et du village:

"Une troupe de 250 Fédéraux de la vallée du Kanawha, aidés de 150 unionistes de Boon et du voisinage, a fait une descente sur le village de la maison de Cour le dimanche, 1er septembre. Après avoir saccagé les maisons particulières, ils ont mis le feu au village et ont brûlé toutes les maisons, malgré la résistance déterminée des milices de Boon et de Logan. Heureusement la plus grande partie des archives avaient été transportées en lieu sûr.

Dans l'engagement, les Fédéraux ont eu 35 tués et autant de blessés; les milices ont eu un tué et quatre ou cinq blessés. Les Virginiens ont [illegible] d'une compagnie unioniste [illegible] Wytheville."

DEMANDE DE LITHOGRAPHES.—De bons imprimeurs lithographes trouveront de l'emploi en s'adressant au collecteur, à la douane.

☞ Voir l'avis de M. E. A. Dessommes, capitaine de la Sixième Compagnie des Gardes d'Orléans.

[illegible] Voir aux annonces.

EUROPE.

Par les steamers *Kangaroo* et *Anglo-Saxon* on a reçu à New-York des nouvelles d'Europe qui vont jusqu'au 6 septembre. En voici le résumé:

On savait en Europe que le gouvernement de Washington entretenait des espions à bord d'un steamer transatlantique.

Trois nouveaux régiments ont dû s'embarquer le 15 septembre sur le *Great Eastern* pour se rendre au Canada. Le *Great Eastern* après les avoir débarqués se rendra à New-York.

Le *Times* de Londres considère l'envoi de renforts au Canada comme une mesure purement défensive, car il dit que le gouvernement n'a pas de raisons spéciales apparentes, et il espère que le Canada saura, en cas de besoin se protéger lui-même. C'est une garantie contre des complications futures.

Dans un autre article le *Times* dit que la grande question que se posent les capitalistes est celle ci: Comment les Américains supporteront-ils le fardeau d'impôts auxquels ils n'ont pas encore été habitués? Il croit aussi que la tentation résultant des prix élevés du coton aura pour résultat la sortie d'une partie de la récolte d'autant plus que la récolte du Texas n'est pas éloignée des ports du Mexique.

En France on annonce les changements diplomatiques suivants: le duc de Gramont va de Rome à Vienne, le Marquis de Lavalette de Constantinople à Rome, et le marquis de Moustier va à Constantinople.

Le nouveau pamphlet qui a paru sur la question de Rome attire vivement l'attention publique. On le considère comme un ballon d'essai lancé audacieusement sur le manifeste de l'empereur.

M. Chevalier, l'apôtre du libre échange, s'est énergiquement élevé contre les sentiments de haine et de méfiance manifestés contre l'empereur par quelques membres du cabinet britannique.

Le bruit courait que l'Autriche et l'Espagne avaient résolu d'envoyer des troupes à Rome pour y soutenir l'autorité papale dans le cas où l'armée française quitterait la ville. Ceci nous paraît peu probable.

En Italie la démission du ministre de l'intérieur Minghetti a été acceptée. Le baron Ricasoli a été nommé à sa place et se trouve en outre chargé par interim du portefeuille des affaires étrangères.

Victor Emmanuel a reçu, mais non officiellement, M. Benedetti, le nouveau ministre français.

Les troupes italiennes ont remporté de nouveaux succès contre les brigands napolitains soudoyés par l'ex-roi de Naples. Elles ont eu aussi quelques collisions avec la gendarmerie du pape.

THEATRE DE L'OPERA.—Demain soir commence la série des représentations que se proposent de donner plusieurs des acteurs de ce théâtre, MM Julian, Chol, Jolly, Deligne, Chaffary et Mmes Julian, Retter, Deligne. Trois premières représentations composeront le spectacle, et grâce au vent du Nord qui règne depuis deux jours on peut dire que ce sera aussi la première représentation de l'hiver. *La femme doit suivre son mari*, *Le fils de la Folle* et *La Botte secrète* ne sauraient manquer d'attirer la foule dans des conditions aussi attrayantes de plaisir et de confort.

THEATRE D'ORLEANS.—Nous recommandons au nombreux public que les zouaves ont su se rendre favorable, même pendant les grandes chaleurs de l'été, la dernière représentation de ces artistes qui doit avoir lieu demain. Avant leur départ pour Richmond les zouaves sont en droit d'attendre une dernière marque de sympathie de la part de ceux dont ils ont charmé les ennuis par ce temps de blocus, de chaleur et de moustiques. Leur programme dont nous avons déjà parlé est des plus attrayants, et chacun voudra entendre encore une fois ce fameux rondeau des zouzou chanté par les zouaves et le peloton de Tirailleurs que le zouave Frederick a formé dans la Légion Française.

CHRONIQUE LOCALE.

L'ordonnance sur le pain.—Il n'entre pas dans notre pensée de blâmer les agents chargés de l'exécution des ordonnances de la ville [illegible]

Le Free Market.—Il a été distribué hier des provisions à trois cent quatre-vingt-onze familles.

Les pauvres ont reçu:
1377 pains, 25 barils de farine de maïs,
7 barils de riz, 8 barils et demi de mélasse,
1 baril de maquereaux, 6 barils de bœuf,
3 barils choucroute, 3 caisses de morue,
La viande de [illegible] bœufs, 3 sacs d'oignons,
[illegible] de patates douces,
9 barils de fèves et de haricots verts,
140 choux, 20 paquets de poireaux,
60 paquets de laitues, persil, &c,
6 sacs de sel, 4 sacs de pommes de terre,
3 barils de fruits secs, 230 giraumons.

L'approvisionnement de farine de maïs et de giraumons a diminué [illegible] Free Market.

Recorder Gastinel—Daniel Moldana a été envoyé devant la Première Cour de District sous prévention d'avoir des articles volés en sa possession. Il était autrefois employé chez un tailleur de la rue Royale, M. J. G. Reidel dont les marchandises ont été trouvées chez lui.

James Burns a fourni un cautionnement pour répondre de [illegible]. L'affidavit déclare qu'il est entré, jeudi soir, dans le magasin de chaussures de M. Balthazar Nick, rue Bienville, entre Dauphine et Bourbon; qu'après avoir acheté une paire de souliers de [illegible] piastres et demie, il montra un billet de vingt piastres à M. Nick qui lui rendit quinze piastres et demie; qu'au lieu de donner le billet qu'il avait fait voir, il jeta au vendeur un billet de la banque de Grenade (Mississippi) et prit la fuite emportant les souliers et l'argent.

Margarite Ann Miller s'est plainte d'être [illegible] par Lizzie German et Christine Speede.

Paragraphes.—L'hon. P. S. Wilts et le Col. H. W. Palfrey ont été nommés aides-de-camp volontaires du Major-Général Twiggs. Le colonel [illegible] des prisonniers de guerre, &c.

—Un Texien du nom de G. W. Light a été victime, jeudi soir, dans la rue Dryades, de l'habileté d'une gentille petite femme, Maggie Malone, qui l'a débarrassé de soixante piastres. La nymphe a été arrêtée plus tard et l'on a trouvé sur une autre [illegible] Texas. L'interrogatoire [illegible]

—Le vent a soufflé avec une violence extraordinaire dans la nuit de jeudi à vendredi [illegible]

—Jennie Gosham, domiciliée dans le faubourg Tremé, a été arrêtée hier matin de bonne heure. Elle errait dans les rues habillée en homme et était ivre. [illegible]

—Un nègre de M. Charles L. O'Leary qui demeure au coin des rues St-Louis et Dauphine, s'est noyé dans le fleuve, mercredi, vis-à-vis de la rue St-Louis. [illegible] Le cadavre a reparu hier à la surface et M. Beach a tenu l'enquête.

—Le maire a condamné hier, à six mois de work-house, S. H. Mahlow, W. J. Haefer, W. F. Getzel, Geo. Foster. [illegible]

LOUISIANA ACADEMY.—Cette institution fondée par M. A. Ferrier, ancien professeur de l'Université de la Louisiane, est aujourd'hui en pleine activité. Le directeur s'est adjoint des professeurs distingués pour l'enseignement des langues anciennes et modernes, du dessin et de la musique. Un professeur d'escrime est attaché à l'établissement. La réputation bien connue de M. Ferrier garantit à l'Académie de la Louisiane un succès assuré; et nous recommandons cette institution aux pères de famille. Le local de l'Académie se trouve rue Hôpital, No 79, entre Royale et Bourbon.

FAITS DIVERS.

—Le *Constitutionnel* vient de perdre la doyenne fort probablement de ses abonnées, Mme Ve Lafrançois, [illegible], est décédée à Bue, près Versailles, le 13 de ce mois, à l'âge de cent deux ans. Son esprit, sa douceur, sa vraie piété et son ardent amour de la famille, faisaient de Mme Lafrançois une femme accomplie. Née le 26 juillet 1759, sous Louis XV, elle a subi avec sa longue carrière toutes les épreuves de [illegible]

—La société littéraire et scientifique de Castres propose une médaille d'or au meilleur ouvrage sur les avantages, l'amour et l'utilité du travail. Cette médaille porte d'un côté une ruche avec un essaim d'abeilles, et de l'autre: Utilité du travail. Elle est due à la générosité de M. Jean Pierre-Paul Rollère, ancien avoué près le tribunal de première instance d'Albi.

Elle sera décernée, selon les termes de son testament, "au meilleur ouvrage qui aura été composé en langue française ou latine, et qui aura été envoyé dans un concours ouvert pour les Français ou naturalisés. Seront admises les [illegible] des ouvrages étrangers sur les avantages, l'amour et l'utilité du travail."

Les ouvrages seront reçus jusqu'au 1er décembre 1861. Ils devront être adressés *franco* à M. le président de la société littéraire et scientifique de Castres, et porter une épigraphe reproduite sur un billet cacheté qui contiendra le nom, les prénoms, la profession et le domicile des concurrents.

—On remarquait dernièrement, dans les rues de Paris, quelques militaires appartenant au bataillon de tirailleurs sénégalais. Fort aujourd'hui de six compagnies, ce bataillon qui doit prochainement en avoir deux de plus, fut formé, vers la fin de l'année 1857, avec les compagnies indigènes du Sénégal, qui alors étaient assimilées aux compagnies actuelles d'infanterie de marine.

L'uniforme des tirailleurs sénégalais a beaucoup de rapport avec celui des zouaves de la garde impériale: turban rouge et blanc, veste de drap bleu de roi avec tresses et passepoils jaunes. Seulement le pantalon large, au lieu d'être de drap garance, est, comme la veste, de drap bleu de roi, et la molletière, au lieu d'être de cuir jauni, est de cuir fauve naturel. Dans leurs expéditions, les tirailleurs sénégalais portent le pantalon large de toile blanche; ils sont armés d'un fusil double à canons bronzés, et portent suspendu à un ceinturon bouclé à la taille, un sabre-baïonnet pareil à celui de la garde de Paris.

Trois compagnies de tirailleurs algériens avaient été envoyées au Sénégal, pour prendre part à la dernière expédition du Cayor qui a été couronnée du plus brillant succès. Ces compagnies viennent de rentrer tout récemment à Oran; mais un grand nombre des Arabes faisant partie de ces compagnies ont demandé à passer dans celles du bataillon de tirailleurs sénégalais et ont obtenu l'autorisation d'y être incorporés.

—On écrit d'Amsterdam: "Nous avons toujours eu des sociétés de carabiniers à Amsterdam. Les bruits de guerre de ces derniers temps leur ont communiqué une certaine animation, amené de nouveaux membres, quelque chose comme une extension du mouvement *volontaire* d'outre-Manche, bien qu'à un diapason fort inférieur. M. D.... compte parmi les nouvelles recrues, et dans un de ces moments où, pour se prouver son adresse à soi-même, on tirerait sur le premier objet venu, il s'est permis de loger une balle dans le flanc du chat bien aimé de la belle Mme de S...., d'où mort du chat, douleur de dame et résolutions de vengeance.

"Mme de S...... a un mari qu'elle aime au moins autant que son chat, et qu'elle n'eût pas voulu exposer à une altercation avec un carabinier aussi déterminé que M. D.... Un procès correctionnel est trop ridicule en matière de chat. Voici donc ce qu'elle imagina pour venger les mânes de l'infortuné matou. Son mari est armateur, par conséquent, il n'est pas malaisé de se procurer dans ses navires et dans ses magasins des rats de toute grandeur.

"De nombreuses ratières bien amorcées furent dressées. Au bout d'une semaine, Mme de S. était nantie d'une cinquantaine au moins de ces rongeurs. Elle les fait passer dans une caisse et les expédie chez M. et Mme......, qui savouraient les douceurs du printemps à leur campagne près de Harlem.

"On était à dîner, Mme D.... attendait une caisse de La Haye qui devait lui apporter sa toilette d'été. Elle crut, quand elle vit arriver un grand colis soigneusement ficelé, que c'était la caisse attendue; et, sans remarquer qu'il venait d'Amsterdam, sans attendre que le repas fût fini, elle s'empressa d'ouvrir elle-même cette boîte, renouvelée de Pandore. Jugez de sa frayeur, quand elle vit sortir en tumulte une cinquantaine de bêtes qui eurent en un clin d'œil disparu dans les corridors et les chambres voisines!

Au fond de la caisse était un billet avec ces seuls mots:

"Madame,

"Votre mari a tué mon chat; j'ai l'honneur de vous envoyer mes rats."

FEUILLETON.

LA FILLE DE SATAN.

X

RETOUR VERS LE PASSÉ.—(Suite).

—Ceci, dit Dominique, est le trésor de l'abbaye de Saint Claude, qui était ordinairement enfermé dans la sacristie, et dont les diverses pièces ne paraissaient tour à tour sur l'autel qu'aux jours de fête solennelle.

Il ajouta en souriant, et en montrant divers objets brisés:

—A mesure que j'ai besoin de toucher mes revenus, je fais fondre une de ces pièces d'or massif, ou je détache des diamants des autres. Je les vends à des marchands juifs, qui me croient en relation de commerce avec les Indes, et pensent que je dissimule ce négoce en raison de ma noblesse, avec laquelle il est incompatible. En même temps, comme ils trouvent d'amples bénéfices aux marchés, leur discrétion m'est assurée. Et voilà, Lucia, comment nous sommes riches.

—C'est très bien, dit la jeune fille avec nonchalance. Vous avez eu une bonne idée de prendre tout cela..... il me reste à savoir de quelle manière vous l'avez fait.

Elle retourna s'étendre sur ses coussins, tandis que Dominique refermait l'armoire, rabaissait la tapisserie et allait rouvrir les verrous du salon.

—Je vais te le dire répondit Dominique. Mais, puisque tu connais la fortune, pensons d'abord à notre titre de duc de Montbarre.

Il revient s'asseoir près de Lucia.

La lumière s'effaçait; le crépuscule ne jetait plus à travers les arbres confondus en une masse sombre que quelques paillettes dorées vers la fenêtre, et l'étendue de la vaste salle était devenue rapidement obscure.

Dominique dit avec calme:

—En l'année 1598, après l'incendie de notre maison que tu viens de rappeler, nous devions disparaître du hameau de Redon. Je pris mes deux trésors, mes diamants et ma fille, et je gagnai les retraites inaccessibles du Jura. Pendant près d'une année j'y vécus caché avec toi dans les bois. Ensuite, las de cette vie de bête fauve......... quoique je t'eusse déjà longtemps menée......... je passai en Suisse.

Je posais à peine le pied dans les campagnes de Lucerne, que j'entendis parler d'un évènement qui préoccupait vivement les esprits.

A peu de distance, sur la côte du mont Pilate, le duc de Montbarre, qui avait passé presque toute sa vie en Allemagne, et qui restait, à ce qu'on croyait, sans héritier pour lui succéder, était venu mourir dans son antique manoir, jeté aux flancs du mont escarpé. A l'âge de quatre-vingts ans, il n'avait eu le temps que de revoir son vieux nid d'aigles et de fermer les yeux.

Mais le duc était sans ressources comme sans descendants; il était revenu confondre la ruine de sa fortune et de son existence à celle de son castel. Les coffres étaient vides, et le donjon ne gardait pas une pierre assez solide pour qu'on pût la vendre. Il n'y avait là pour tout bien qu'un arbre généalogique dont le parchemin s'en allait sous le souffle.

Et les pauvres habitants des cabanes semées à l'ombre de ces tours étaient bien en peine pour donner à leur ancien seigneur des funérailles et une tombe digne de lui.

Je courus au château de Montbarre.

Je me dis le fils du duc, en annonçant que j'allais faire ériger son monument, et j'offris de montrer les papiers qui constataient ma naissance. Comme je l'avais pensé, personne sur ce coin de terre ne savait lire. On fit mander le bailli de la commune la plus prochaine, qui refusa de se déranger, en disant que puisque je payais le convoi d'un homme décédé insolvable, j'étais bien son fils, attendu que la piété filiale était seule capable d'un trait semblable.

Je soldai le cercueil, les décorations de la chapelle, les cierges qui devaient y brûler huit jours; je laissai une somme pour l'érection d'un mausolée en ladite chapelle. Et en retour, on me remit l'arbre généalogique et en même temps le peu de papiers qui formaient les archives du manoir.

Je partis. La famille de Montbarre, entièrement éteinte, ne pourrait me nuire, et en me voyant puissamment riche, le monde me prendrait pour ce que je voudrais être.

Il en fut ainsi.

Et voilà comment, établi depuis dix ans à Paris, je suis le duc de Montbarre, et toi, Lucia, la jeune duchesse ma fille.

—Cela se comprend facilement, dit Lucia en jouant avec ses bracelets. Aussi cette histoire est trop simple et pas du tout amusante. J'aime bien mieux maintenant que vous me contiez celle du trésor de Saint-Claude.... les histoires de voleurs intéressent toujours.

—De voleurs! répéta vivement Dominique.

—Pourquoi non? Vous m'avez dit que la fortune flotte dans l'air comme les oiseaux, et appartient à qui peut tendre ses filets pour la prendre.... Allons, une histoire de chasseurs, si vous l'aimez mieux.

—Pas aussi gaie que tu le penses, Lucia!

Dominique arpenta quelques instants la grande salle en silence.

Puis il revint se placer debout et accoudé sur une console, en face de la jeune fille.

L'obscurité était tout à fait répandue à l'intérieur; mais les lambris aux tentures sombres, les majestueuses colonnes grandissaient dans l'ombre. La figure de Dominique aussi prenait une hauteur plus imposante; on pouvait encore apercevoir ses traits fortement accentués et d'une expression profondément sombre. Le rideau de la nuit, qui se baissait peu à peu devant les fenêtres, semblait lui former une porte de solitude pour les révélations qu'il avait à faire.

—Tu sais, Lucia, dit-il, que je suis le fils d'un armurier de la petite ville de Saint-Claude.

—Oui, d'un forgeron, répondit-elle. Mais venu au monde avec un amour de l'étude qui vous fit acquérir seul une instruction extraordinaire, puis vous engagea, tout jeune homme, à entrer dans le cloître, pour ne plus vivre que de la vie intellectuelle...... Voilà tout ce que je sais de ce temps de jeunesse.... dont, au reste, vous ne m'avez presque jamais parlé.

—Eh bien, imagine-toi un jeune homme se peignant la vie monacale telle que la religion l'a instituée, se disant: Qu'ils sont grands ces religieux placés à la tête du monde moral, ces rois de l'esprit, ces héros de la vertu, servant Dieu comme l'intelligence suprême qui civilise et [illegible] le monde, et le reste du temps cultivant la science, comme le corollaire humain de la religion, comme la seule distinction digne d'une vie sublime!

—Oui, je m'imagine ce néophyte; je me peins ses aspirations ardentes vers cette divine sphère, son enthousiasme, mêlé de la seule crainte de n'être pas digne des frères qu'il va rejoindre.

—C'est bien cela. Maintenant, figure-toi ce jeune homme tombant tout à coup au sein de [illegible], et y trouvant des moines dont le seul désir est celui de la débauche et de l'ivrognerie, ceux dont le luxe effréné est un soufflet lancé à la face de Dieu, qui leur ordonne l'humilité, dont l'égoïsme cruel arrache par mille fourberies l'argent et les présents du pauvre pour s'en emplir en immondes orgies, dont mille vices [illegible] grotesque qu'infâme.

—Oui, oui, je me figure son étonnement, sa rage..... C'est à devenir fou.

—Plus que cela, c'est à le rendre méchant, féroce.

—Et vous êtes devenu cela, Dominique?

—Dès les premiers jours. Et lorsque ce terrible sentiment d'indignation, de haine, de colère était resté trois ans au fond de mon âme, je te laisse à juger ce qu'il devait être!

—Je le sens..... et j'ai peur de vous.

—Ce n'était pas tout. Ces moines étaient en même temps seigneurs de vastes terres, ce qui les mettait en rapport avec les seigneurs des environs. Ceux ci venaient faire des parties de table, de chasse à l'abbaye; et il s'établissait alors une magnifique émulation de prodigalité, d'intempérance, de luxe, entre le capuchon et le feutre à panache, entre les maudits du cloître et ceux qui couraient le monde.

C'est là, Lucia, où, en les voyant de près, j'ai été saisi d'une sainte et éternelle colère contre ces hommes vains, désœuvrés, inutiles à tout en ce monde, si ce n'est à faire le mal, et qui font toujours jaillir à nos yeux cette triste vérité, que ceux qui le méritent le moins sont certainement les plus favorisés du destin.

Au milieu de cela je ne sentais plus ma vie que par la haine; cette flamme invisible qui pèse sur le front de tout être vivant me venait de l'enfer.

Entre tous les moines, celui que je détestais le plus était l'abbé Oufroy, un grand homme jaune, criblé par le plomb d'une arquebuse de chasse, qui lui avait autrefois crevé dans la main, et qui avait fait hommage à Dieu de sa figure dont le monde ne voulait plus. Supérieur du monastère, il montrait bien en effet sa supériorité en toute espèce de vices et de désordres.

Mais ce sentiment particulier que je lui portais fut bientôt dominé par une autre aversion plus puissante encore.

Il venait souvent à l'abbaye un seigneur dont les terres étaient situées dans un canton voisin du Jura. Appartenant à la noblesse de robe, son titre de magistrat ne l'empêchait pas de se mêler aux parties de chasse des moines, dont les fanfares remplissaient tous les jours les bois.

J'avais souvent eu à souffrir de ses airs d'arrogance insoutenable envers nous autres pauvres frères roturiers, qui ne partagions pas les privilèges des seigneurs enfroqués, et chacun de ses regards hautains qui tombait sur moi m'enfonçait un trait dans le sein, dont j'allais rugir de honte et de colère dans mon antre!

Un jour, la grande cour du monastère était remplie des chevaux et équipages qui prenaient leur place, musique en tête, dans le magnifique cortège de la chasse.

Je passai là.

Ce seigneur, du bout de sa cravache, me fit insolemment signe de tenir la bride de son cheval tandis qu'il montait en selle.

L'ivresse de la haine me monta au cerveau. Je pris les harnais, en effet, et les lui lançai au visage.

Dans cet instant même, où il sautait sur son cheval, il m'envoya à la tête un coup de sa botte, dont l'éperon s'incrusta dans mon front et me couvrit le visage de sang.

La cicatrice y est encore, ajouta Dominique en rejetant violemment ses épais cheveux noirs en arrière. Elle est restée là pour me rappeler toute ma vie que ces seigneurs m'ont foulé aux pieds, ont gravé sur ma chair la marque de l'abaissement fatal.

Dans l'ombre qui régnait, on ne pouvait apercevoir cette blessure, mais l'accent de Dominique la montrait toute vive et déchirante.

Lucia se dressa sur ses coussins, et jeta sa main au côté où des armes étaient souvent passées à sa ceinture.

—Oh! dites-moi quel est cet homme! s'écria-t-elle. Son nom!... son nom!

Dominique, au lieu de répondre, la considéra un instant en silence; puis il dit lentement et en laissant tomber les mots un à un de ses lèvres:

—Cet homme.... Lucia.... Oh! malgré tous les sentiments de l'enfer qui habitent mon âme, je ne sais si je voudrais le voir frappé par toi!

—Dominique...... ce n'est pas ce que je demande.

—Eh bien, depuis quelques années, cet homme est mort. Et avant ce temps j'avais tiré de lui une insigne vengeance. Ainsi n'y pense plus, Lucia.

La jeune fille laissa lentement retomber sa tête, et elle reprit sa pose immobile.

—D'ailleurs, dit Dominique, ce n'est pas de cela que je dois te parler, mais des évènements étranges qui ont déterminé ma fuite du monastère.

Il y avait en moi une idée fixe qui me possédait, comme le jeune homme est envahi, dominé par la pensée de son amour, et le prisonnier est toujours tourné vers le trou qu'il creuse dans le mur, pour aller chercher la liberté.

—Cette idée? dit Lucia.

—La voici. Je voyais souvent de pauvres familles s'imposer des privations cruelles pour offrir une nappe d'autel ou des vases de fleurs au monastère, des gens plus riches prendre encore sur leurs propres besoins, sur l'établissement de leurs enfants, pour faire don de quelques joyaux de prix.

En considérant le trésor enfermé dans la sacristie, je me peignais avec épouvante l'abîme de misère d'où cette fortune brillante avait surgi.

Et les moines, en promettant les indulgences et le paradis en retour de ces dons, trompaient le peuple; et les moines, en nourrissant leur orgueil de ces dons de la piété, volaient Dieu.

Donc, il y avait bien d'autres choses plus révoltantes dans ce cloître, mais je n'y pensais plus; tandis que ce trésor était une chose matérielle que je pouvais atteindre, et je le mis avec un sourire ravi le projet de le jeter au fond d'un puits.

Si ces richesses ne servaient pas au bien, elles ne serviraient plus au mal, à nourrir le péché d'orgueil effréné chez les moines.

Pendant plus d'une année, Lucia, mes jours, mes nuits furent tournés vers ce projet. Je déployai une patience et une industrie énormes à m'emparer de quelques instruments nécessaires; je prenais l'empreinte de la serrure avec de la cire, je pourrais en forger une clef dans une cellule de semblables.... forger sans bruit! Oh! pour cela il a fallu être patient quelques heures de ma vie à un homme de génie!

J'avais remarqué un endroit du mur qu'on pouvait escalader sans être aperçu en suivant le chevet de l'église, dont la construction avait caché. Je connaissais dans les monts du Jura un puits bien inaccessible dans le fond d'une grotte dérobée dans les bois silencieux.

—C'était là que vous vouliez jeter le trésor? interrompit Lucia.

—Il y a dix, en effet, huit années, répondit Dominique. En y précipitant ces richesses, je l'y renfermai pour les y laisser toujours. Ce n'est qu'à notre fuite du hameau de Redon, que dans une pensée subite que cette fortune nous servirait mes projets, et prétextant une [illegible] de toute belle, charmante, délicieusement celle que j'appelais ma fille et qui était aussi à eux, ce n'est lors que je suis allé redemander ce dépôt aux entrailles de la terre.

—Ah! bien, continuez.

—Il ne s'agissait donc plus que prendre le trésor. Au milieu de ces moines, de leurs lampes d'autels, veilleuses [illegible] détachés dans les cours, la pensée en [illegible] faisait frissonner; et pourtant je le voulais.

Une nuit vint.... celle du treize janvier...... nuit toute de glace sur le monde et de feux dévorants dans mon sein.... je me glissai hors de ma cellule, rampai sur l'escalier et arrivai sur le seuil de l'église, où je me redressai en disant: Quoi qu'il arrive, je réussirai!

—Mon Dieu! dit Lucia interrompant encore, il ne s'agit que d'enlever quelques joyaux, quelques misérables pierres ma vie...... Et cependant, Dominique, votre voix me fait trembler.

Il poursuivit;

—J'emportais un sac, fait d'un vieux froc cousu, pour y mettre le trésor. J'avais placé un couteau sur moi: mais Dieu sait que c'était pour m'en frapper si j'étais découvert et éviter ainsi les cachots, les tortures de l'abbaye.

J'avançai dans la nef. La lampe de la voûte envoyait se projeter mon ombre sur la dalle; je remarquai la longueur de cette ombre, parce que je savais que dans la ville, où aucun moine n'était connu par son nom, on m'appelait *le grand frère*. Et je ne savais pourquoi, en ce moment, cette hauteur de ma taille me causait une impression pénible. Était-ce qu'elle rendait mon passage sur le mur plus difficile à dissimuler? Non, car je n'avais pas peur.

Au fond de la nef, je tournai vers la sacristie. Le monceau d'or et de pierreries que mes mains serraient avec une sorte de rage, tomba bouleversé et confondu dans le fond du sac; en revenant je le traînai ignominieusement sur mes pas comme un vil fardeau, attendant de le charger sur mes épaules pour l'escalade.

Oh! c'était alors que chaque pas devenait difficile. Surpris en entrant, je n'aurais été qu'un religieux zélé, se relevant la nuit pour venir prier; en revenant, j'aurais été reconnu voleur et sacrilège.

Je peux dire que chaque mouvement et le faible bruit qu'il soulevait faisaient vibrer tout mon être. Je sentais une couche de glace étendue sur mon visage, en même temps qu'une surexcitation extrême transportait mon cerveau: c'était une impression où se mêlaient la mort et la folie.

Il faut que j'abrège.

Auprès du maître hôtel, et lorsque j'allais le tourner pour gagner la fenêtre qui devait me servir de sortie, je m'aperçus que les joyaux bruissaient dans le sac, et je le pris pour le mieux serrer davantage.

Comme j'entrouvrais l'enveloppe pour y mieux presser les vases sacrés, la lueur de la lampe tomba sur cette matière brillante et la fit étinceler.

Je relevai les yeux....

Non, rien, aucune langue, aucune image ne peut rendre ce qui se passa.

L'abbé Oufroy était là devant moi.

Je n'ai jamais su ce qui l'avait amené à l'église par le froid de la nuit de l'hiver, personne ne l'a jamais su; seulement il était connu au monastère que l'abbé avait souvent des rendez-vous nocturnes.

Je m'accroupis sur la dalle avec un rugissement sourd, une main sur le sac et tenant de l'autre mon couteau brandi. C'en était fait; une barrière venait de se dresser entre le monde et moi, j'allais devenir, dans une minute, l'assassin forcé de se cacher toujours ou le criminel expirant au gibet.

Je ne sais ce qui se passa dans l'esprit de l'abbé. Il pensa sans doute.... avec la rapidité d'éclair que prend la pensée en de pareils moments.... que je ne le laisserais pas sortir pour qu'il m'envoyât à la potence, que ses cris ne seraient peut-être pas entendus dans le couvent endormi, qu'il n'avait peut-être pas de voie de salut.

Alors, comme un refuge, comme un effort à tenter quand il n'y en a pas d'autre, il bondit, s'élança et se redressa debout sur le grand autel.

Je l'y frappai de mon couteau, plongé jusqu'au manche dans sa poitrine.

Oh! c'est bien vrai qu'il y avait quelque chose de fatal dans la grandeur de ma taille! sans cela je n'aurais pu l'atteindre au cœur: ses cris auraient peut-être eu le temps de se faire entendre.... tout changeait.... je n'étais plus le meurtrier, mais la victime.... c'est vrai! c'est vrai!

Son corps tomba de toute sa hauteur sur le pavé et rendit un bruit profond, qui rebondit vers la voûte sonore.

C'était quelque chose de terrible que ce retentissement par lequel toute l'étendue de l'église apprenait que l'un des hommes les plus redoutables du clergé, que le seigneur abbé de Saint-Claude était assassiné.

Et moi, dans un de ces moments qui ne semblent pas appartenir à ce monde, mais à l'abîme infernal, j'ouvris des yeux ardents, j'abaissai une main lente et frémissante, j'observai ces prunelles éteintes, ces muscles contractés, ce ton des chairs qui se plombait, ma main qui avançait arriva enfin jusqu'au cœur immobile, et je me dis:

—Il est mort.

Dominique s'était tu.

La nuit et un silence lugubre régnaient dans l'enceinte.

Tout à coup des valets ouvrant les battants de la porte annoncèrent:

—Monseigneur l'abbé de Saint Claude.

(A continuer.) CLÉMENCE ROBERT.

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.

Revue de la Semaine.

Vendredi soir, 27 septembre 1861.

Le marché n'a point varié depuis vendredi dernier. Les transactions de coton et de tabac ont eu lieu sur une petite échelle.—Il a été reçu peu de sucre et de mélasse et la demande a été modérée à une baisse. Le stock de provisions est très faible et se trouve en grande partie entre les mains des marchands qui ne le cèdent aux détaillants qu'à des prix très élevés.—Les sacs en pitre et la toile d'emballage ont été recherchés et une nouvelle hausse s'est déclarée dans ces articles.

Le temps est très beau. Le vent du Nord souffle et il fait un magnifique soleil aujourd'hui.

COTON—Nous n'avons aucun changement à annoncer. Il s'est vendu 17 balles samedi et [illegible] mardi—en tout 112 balles. Nous supprimons les cotes, elles sont nominales.

TABAC—Aucune vente. Nous reproduisons le tableau des prix:

Factory Lugs	2½ @ 4
Planter's do	3 @ 4½
Feuille, inférieure à ordinaire	5 @ 6
Bonne	6½ @ 7½
Fine	7½ @ 8
Choix, heavy & light	9½ @ 11

SUCRE—L'approvisionnement a été faible et il y a très peu de sucre sur place. La demande a été modérée et l'article a fléchi. Les transactions de la semaine s'élèvent à environ 400 boucauts. Nous omettons les prix, qui sont irréguliers et nominaux.

MELASSE—Faible approvisionnement et demande modérée. Il s'est vendu 40 demi barils de choix, nouvelle récolte, à 40 cts; [illegible] Le résultat de raffinerie de la ville rapporte de [illegible] cts et le sirop de [illegible] 30 cts le gallon.

FARINE—Approvisionnement assez fort et demande modérée à des prix plus fermes. Les opérations de la semaine comprennent environ 3000 barils, à $7 37½ @ $7 75 la superfine, $7 62½ @ $7 75 l'extra ordinaire, $7 75 @ $8 25 l'extra de bonne qualité à choix.

MAIS—Nous avons reçu moins de maïs depuis notre dernière revue et la demande a été modérée à des prix plus faibles. Les ventes sont d'environ 900 sacs, à 65 cts le boisseau de blanc.

BLE—110 sacs, à $1 25 le boisseau.

AVOINE—Il y a très peu d'avoine sur place. 700 sacs ont été vendus à 75 cts le boisseau.

SON—Très faible stock. Il s'est traité 1500 sacs à $1 75 les 100 livres.

FOIN—Il n'a pas été reçu de foin. La demande ne s'étend qu'à de petits lots à $50 le tonneau. 200 balles de foin ordinaire ont été vendues à $40 @ $45 le tonneau.

GRAISSE—La graisse en tierçon se détaille, à 26 cts et celle en baril à 27 cts la livre.

BOEUF—Pas d'arrivages importants. Le bœuf mess est faible. Détail $20 le mess. Il s'est vendu, au commencement de la semaine, 150 barils à $22 le baril. Il n'y a pas de prime et de mess prime sur le marché.

PORC—Très faible approvisionnement. Détail, $46 le baril de mess. 100 barils ont été vendus, le samedi ou dimanche, à $40 le baril.

BACON—Le stock d'épaules, de plats côtés ribbed et de plats côtés diminue est épuisé. Les jambons bacon se détaillent à 19 @ 20 cts et les jambons [illegible] 22 @ 25 cts la livre.

BEURRE ET FROMAGE.—Le stock de beurre de l'Ouest est presque épuisé, et peut être coté à 25 @ 32 c la livre. Le vieux fromage de l'Ouest se vend lentement [illegible]

WHISKY—Il a été reçu peu de whisky et la demande est faible. Le rectifié se détaille à 68 c le gallon.

CORDE ET TOILE D'EMBALLAGE—La toile de Kentucky se détaille à 16 cts la yarde, comptant; [illegible]

SACS EN PITRE—Les dernières ventes annoncées ont été faites à 37 cts comptant. Les détenteurs demandent aujourd'hui davantage.

CHANDELLES—Light, 40 cts. Le stock de full weight est épuisé.

RIZ—Demande modérée à 4 @ 4½ cts la livre.

HUILE DE GRAISSE—$1 25 @ 1 30 le gallon de winter strained de bonne qualité à choix.

HUILE DE GRAINES DE COTON—La clarifiée s'est détaillée à $1 @ 1 05 le gallon.

CAFE—Le stock de première main est épuisé et celui des grossistes est très faible. Nous n'avons aucune transaction à annoncer.

MARCHE AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 27 septembre 1861.

Reçu pendant la semaine passée, 1362 bœufs du Texas, 179 porcs, 1391 moutons et 341 veaux. Vendu 1,134 bœufs du Texas, 26 porcs, 1,342 moutons et 737 veaux. A vendre sur place, 480 bœufs du Texas, 33 porcs, 30 moutons et 150 veaux. Nous cotons: [illegible]

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

Arrivés hier.
Steamboat Mansel, Grant, Donaldsonville
Lafourche, Brown, Vicksburg
Pheyane No 2, Pickett, Opelousas
Acadia, Vincent, Bayou Sara

Reçu par le fleuve: [illegible]

Reçu par le Railroad: [illegible]

Décédée, hier, à midi, HENRIETTE DARCANTEL, à l'âge de 5 ans, fille d'Hortense Soulé et de Henry Darcantel. Son corps est exposé chez sa mère, rue de l'Esplanade, entre Claiborne et Robertson. L'enterrement aura lieu, aujourd'hui, à deux heures. Les amis et parents des familles Darcantel, Soulé et Mercier sont invités à assister à son enterrement, sans autre invitation.

Perdu ou égaré.
UN billet pour la somme de douze cents piastres, portant la date du [illegible] août dernier, (1861) tiré et signé par John Rizzotti, à son propre ordre et endossé par lui, fait payable à un an de date, garanti et identifié avec un acte hypothécaire passé pardevant Robt J. Ker, notaire, le 21 août 1861. Le dit billet a été payé et n'a aucune valeur. JOHN RIZZOTTI. Nouvelle-Orléans, 27 septembre 1861.

DEMANDE DE LITHOGRAPHES.
PLUSIEURS bons imprimeurs LITHOGRAPHES obtiendront de l'emploi et un salaire libéral en s'adressant au collecteur à la Douane.

DEMANDE DE COMMIS.
ON demande, dans un magasin de marchandises sèches, un jeune homme de quinze ans parlant le français et l'anglais. S'adresser à Turcotte et Blancard, Jackson Store, à l'encoignure des rues Ste-Anne et Chartres.

AU PUBLIC.
LE public est prévenu de ne rien vendre à crédit, sans mon consentement, à ma femme ni à aucun autre membre de ma famille, car je n'acquitterai aucune dette ainsi contractée. D. GRAHAM.

A vendre.
Vingt-six bonnes vaches laitières, des charrettes et des chevaux seront vendus à l'amiable. La vacherie a une excellente clientèle qui sera également cédée. S'adresser au coin des rues [illegible] et St Charles, Jefferson. G. A. HOLTZMAN.

VIN—150 caisses de 12 bouteilles, 24 1/2 de vin de Bordeaux, qualité supérieure, J Duccatoing & Co. A vendre par CHAUDET & NEE, 147 et 149, Royale entre Toulouse et St Pierre.

VIN—20 barriques Chateau Margaux, vin de Bourgogne, 20 barriques Bordeaux vieux J Duccatoing & Co, vin blanc J Duccatoing & Co, 25 barils vin blanc, J Duccatoing & Co. A vendre par CHAUDET & NEE, 147 et 149 Royale entre Toulouse et St Pierre.

44 infirmiers demandés.
LE Comité de secours pour les malades et blessés de l'armée Confédérée, demande 44 infirmiers pour aller en Virginie. Il est inutile de se présenter sans avoir de bonnes recommandations quant à l'aptitude et à la sobriété. P. O. SULLY, Président. Nlle-Orléans, 26 septembre 1861.

CONFISERIE DE L'OPERA,
MAISON SPECIALE,
Seule manufacture de Patisserie et Bonbonnerie parisienne,
ENCOIGNURE BOURBON ET TOULOUSE.
M. JULES HIMBERT prévient les Dames et les Messieurs qu'il fera l'ouverture de son magasin de confiserie dimanche prochain. Il offrira à sa clientèle un choix de pâtisserie parisienne recherchée, telle que petits-fours variés, gâteaux St-Honoré, Trois-Frères, Chateaubriand, Napolitains, Vénitiens, Bretons, Philippine, Enfants, &c.
M. Jules Himbert, si connu en ville pour son exactitude, se chargera des Dîners, Soupers, Bals, Baptêmes, etc. Le tout sera servi d'après le genre des premières maisons de Paris.
Les prix des bonbons resteront toujours les mêmes que ceux de M. P. Maury. Bonbons fondants, 50 cts la livre; [illegible], 50 cts; chocolat à la crème, 50 c.

Demande de jardinier.
UN bon JARDINIER bien recommandé, et capable de conduire les nègres, trouvera à s'employer, en s'adressant à M. Neuville Bienvenu, près des casernes, paroisse St Bernard.

PERDU hier matin, un jeune garçon de 8 ans, nommé LAZARE TOURE, fils d'Antonio Toure, demeurant rue du Quartier, No 35, entre Levée et Chartres. L'enfant portait une casquette bleue, une chemise blanche, un pantalon noir, et était nu-pieds. Toutes personnes pouvant donner des renseignements sur l'enfant, sont respectueusement priées de les faire parvenir à l'adresse sus indiquée.

A vendre à l'amiable,
UN CAFÉ très bien situé, encoignure Jefferson et Levée avec accessoires pour lunch et abreuvoir, à des conditions très avantageuses.

GANTS JOUVIN.
REÇU par les derniers arrivages un assortiment de Gants Jouvin, à vendre chez LION & ANDREE, 78, rue Royale.

LOUISIANA ACADEMY.
Rue Hopital, No 79,
ENTRE ROYALE ET BOURBON.
CETTE institution fondée par M. A. FERRIER, ancien professeur de l'Université de la Louisiane, est maintenant en pleine activité. L'enseignement des langues anciennes et modernes, du dessin et de musique est confié à des professeurs distingués. Le latin et le grec sont enseignés sans rétribution supplémentaire. Un maître d'escrime chargé aussi des exercices militaires est attaché à l'établissement. Les prix d'admission varient de $5 à $10, selon la force des élèves. Des prospectus sont à la disposition des personnes qui le désirent. 25 sept—15

COLLEGE DES JESUITES,
ENCOIGNURE COMMUNE ET BARONNE.
☞ La réouverture des classes aura lieu, dans cette institution,
Mardi prochain, premier octobre.
L. CURIOZ, Supérieur. 26 sept—6

Institution de Jeunes Demoiselles,
Dirigée par Madame CHARPEAUX,
262 Chemin du Bayou, près de la rue Claiborne.
MADAME CHARPEAUX annonce respectueusement aux familles que la réouverture de ses classes aura lieu le 1er octobre. Pour plus de renseignements on peut se procurer des prospectus à l'établissement, au bureau de ce journal et chez les principaux marchands de musique. 18sept—au 15 oct

Au Public.
MME LAY vient d'arriver de la Virginie. Elle ne restera ici que peu de jours et recevra avec plaisir des PARDESSUS en caoutchouc ou autres pardessus imperméables, pour les sentinelles du Sixième Régiment, Col. Seymour. Les personnes qui peuvent fournir ces articles ou veulent aider pour l'achat sont priées de déposer leurs contributions chez M. D. PEREZ, à l'encoignure des rues Bourbon et Conti; J. AGAISSE, notaire public, Passage de la Bourse, No 125, ou à la résidence de Mme LAY, rue Robin, entre les rues Magazine et Camp. On trouvera Mme Lay chez elle tous les jours jusqu'à midi. Elle prie les dames qui en ont le temps de faire des couvertures ou "conforts" pour les soldats. On peut en voir des modèles aux endroits indiqués plus haut. 26sept—6f

AVIS.
Dissolution de Société.
LA société existant en cette ville sous la raison de J. RAMONHAU & CO. est dissoute d'un commun accord à partir du 24 août dernier, pour l'exploitation d'une boulangerie. La maison continue les affaires sous la raison de S. CAMORS & CO. 26sept—7f

DEMANDE.
UN excellent économe désire être employé sur une habitation sucrière. Il a une expérience de dix ans et peut fournir les meilleures recommandations. S'adresser dans la rue Vieille-Levée, No 20, entre les rues St-Louis et Conti. 26sept—6f.

AVIS.
MA femme, Thereza Raven, ayant quitté mon domicile, je préviens le public que je ne serai pas responsable des dettes qu'elle pourrait contracter. 18 sept—6 MIGUEL RAMIREZ.

DUPUY,
238....Rue Royale....238
FABRIQUE DE PLUMES.
Fait toutes sortes de parures pour dames, nettoie et teint les plumes des deuils de pompes funèbres. 24 sept—6f

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans.
AVIS est par le présent donné, que l'élection annuelle des douze Directeurs pour l'année suivante aura lieu à ce Bureau, le lundi trente du courant, entre 10 heures du matin et 2 heures de l'après-midi. 16sept—au30. J. W. HINCKS.

GOUVERNANTE.
UNE jeune allemande demande une place de gouvernante dans une famille demeurant à la Nlle-Orléans ou dans les environs. Elle peut enseigner l'allemand, le français, le dessin, etc. Elle a enseigné pendant cinq ans et peut fournir les meilleures recommandations. S'adresser à la librairie de Louis Brauwers, rue de Chartres, No 82. 5sept—1m

Découverte du Sud.
Préparation extraordinaire de HENRY & Co., pour les cheveux.
CETTE préparation vient d'être introduite en Louisiane et déjà elle s'y est fait une grande réputation. Elle prévient la chute des cheveux, leur rend leur couleur naturelle et guérit de la plupart des maladies du cuir chevelu. On peut voir, à l'appui de cette assertion, des certificats de citoyens distingués de l'Etat, chez les principaux pharmaciens de la Nlle-Orléans et le HAIR RESTORATIVE est en vente. Manufacture à Alger, à côté du dépôt du chemin de fer des Opelousas. THOS. THAYER, Agent des Etats Confédérés. 4 sept—1m

J. R. Jaffray & Co.,
7, St. MILDRED'S COURT, Londres, (Angleterre).
Agent M. J. V. DURAND, 5 Carondelet, au premier, Nouvelle-Orléans. 27 juil—6m

Dissolution de Société.
LA Société existant en cette ville sous la raison de L. A. & LE BEAU est dissoute d'un commun accord, à partir de ce jour. M. ALFRED LE BEAU reste seul chargé de la liquidation des affaires de la dite maison et se servira de la signature sociale comme liquidateur seulement. Nouvelle-Orléans, 16 septembre 1861. LOUIS LE BEAU, ALFRED LE BEAU. 17 sep—6f en 1m.

A LOUER.
LE grand Magasin encoignure Poydras et Baronne, occupé actuellement par les soussignés. Pour les conditions, s'adresser Chez U. LAROUSSINI & Co. No 137, rue du Canal.

AUX ACHETEURS.
LES soussignés prient les acheteurs de cet Etat [illegible] de visiter cette ville, de venir examiner leur stock [illegible] de MARCHANDISES D'HABITATION ET DE FANTAISIE, [illegible] à très bas prix. U. LAROUSSINI & Co. No 137, rue du Canal.

GOTTSCHALK & MAGNER,
NOTAIRES PUBLICS,
Rue Carondelet, No 32,
Au rez-de-chaussée, bureau du fond.

USTENSILES DE CAMPAGNE.
250 douzaines POELES assortis, à manches [illegible]; 4 colis de BOUILLOIRES ANGLAISES POUR THE, assorties et étamées; 6 colis de CASSEROLES ANGLAISES A SAUCE. En magasin et à vendre par POTHIER & FAUCHEUX, 63 Vieille Levée, entre Conti et Bienville. 11sept—1m

Acier pour machine et Acier fondu.
DEUX tonneaux d'acier pour machine, dimensions assorties. 5 tonneaux d'acier fondu, dimensions assorties. A vendre au magasin de POTHIER & FAUCHEUX, No 63, Vieille Levée. 18sept—1m

MOULIN DU GLOBE.
Rue St Pierre, No 166, et Promenade Carondelet, No 17,
En face du Vieux Bassin.
CE MOULIN vient d'être reconstruit. Il est maintenant en pleine opération et peut fournir, en n'importe quelle quantité, De la Farine de Mais fraiche, Gruau d'Avoine, &c. Les ordres laissés au moulin, chez MM. Albertson & Madge rue de l'Union, No 8, ou à la boîte 51, Bureau de Poste, seront promptement exécutés. 7 sep

MARCHANDISES SECHES
A BON MARCHE,
AU COMPTANT.
THEOD. DANZIGER,
A l'encoignure des rues St Philippe et Royale,
☞ Vient de retirer de la Douane, un joli assortiment de calicos français et anglais; une variété de MARCHANDISES SECHES d'automne, telles que popelines, poil de chèvre, mousseline de laine; un assortiment complet de bonneterie, flanelles, cotons blancs du pays et flanelles coton. Le tout sera vendu à bon marché, au comptant. 2 caisses de coton blanc, à 12 cents et demi la yarde. 11 sept—

MERCHANTS HOTEL ET RESTAURANT,
Encoignure des rues du Canal et St-Charles, Nouvelle-Orléans.
LE propriétaire de cet établissement qui a été réparé pendant la saison d'été, et qu'il vient de rouvrir, a ajouté à l'hôtel un restaurant à la carte pour la commodité des étrangers et des habitants de la ville. La situation de cet hôtel est au centre de la ville et à proximité de toutes les voies de communication. Le propriétaire ne négligera rien pour mériter le patronage du public.
Pension et logement par mois......$30 00
do de par semaine.... 10 00
do do par jour 1 50
Pension 12 tickets pour 5 00
21sept—1m E. BRET, propriétaire.

GIQUEL & JAMISON,
126, rue du Canal.
OFFRENT au public un assortiment complet de toiles en tous genres, telles que: Toile à draps 12/4 Cretonne et d'Ecosse, Toiles à chemises, d'Irlande et Courtrais, Damassé pour tables 8/4, 9/4, 10/4, Serviettes damassées du Nord, Serviettes toiles, unis bords en couleurs, Coutil fil, blanc et en couleur, Toiles à torchons et à matelas, Bas et chaussettes fil, fils, &c. GIQUEL & JAMISON, 126, rue du Canal.

A vendre à l'amiable.
La maison et le terrain ci-devant la résidence de feu H B. Conan, situés dans la rue du Cirque ou Remparts, entre les rues Canal et Commune, ayant trente-deux pieds une ligne de face à la rue du Cirque ou Remparts sur vingt-sept pieds dix pouces cinq lignes, entre lignes parallèles [illegible]. Conditions—Un tiers comptant; le reste à un et deux ans de crédit avec six pour cent d'intérêt, en billets garantis par hypothèque. S'adresser à J. F. CLAY, Rue Royale, No 50. 27 sep—14f

A LOUER.
Le haut de la maison No 17, rue St Louis.
Une maison haute en briques, No 135, rue St-Pierre, près la rue des Remparts.
Une maison haute en briques, No 140, rue St-Pierre, près la rue des Remparts.
Une maison haute en briques, Nos 135 et 137, rue de l'Esplanade, près la rue Remparts.
Une maison haute en briques, No 41, rue Remparts, entre les rues Bienville et Douane.
Une maison haute en briques, No 253, rue Remparts, près la rue Girod.
Une maison basse avec attique, No 212, rue Baronne, près la rue Julia.
S'adresser à VICTOR MAIGNAN, 17, rue St-Louis. 27 sep

A LOUER—Les étages supérieurs de deux maisons contiguës, situées rue Canal, encoignure Bourbon, le tout ou en partie. S'adresser à BLINEAU FRERES, Enc. Canal et Bourbon. sept—14

A LOUER,
A partir du 1er octobre prochain, la maison haute, en briques, située à l'encoignure des rues [illegible] et St Thomas. Pour les conditions, s'adresser à X LAMBERT, rue des Magasins, No 58. 7 sept

A vendre ou à louer,
Une JOLIE RESIDENCE pour une famille qui veut grande cour, grand jardin et toutes les commodités désirables à bon marché. S'adresser encoignure Guillemard et Bagatelle, No 440, du midi à 4 heures. 17 sep—14f

AUX HABITANTS SUCRIERS.
DEUX CENT CINQUANTE douzaines formes pour sucre [illegible]. A vendre par BOUGEOT & VOORHIES, 55, Canal, près Chartres. 26 sept

VENTES A L'ENCAN.

Graisse! Graisse! Clous! Clous!
PAR R. B. SYKES, encanteur.
SAMEDI, 28 septembre, à 10 heures, il sera vendu à la salle d'encan de R. B. Sykes, No 59 rue des Magasins pour le compte de qui il appartiendra—Quarante barillets de clous, Vingt barillets de graisse. Conditions—Comptant. 27 sept

Passementeries de soie, étoffes de soie noires et de couleur pour robes,—Chaussures, etc.
PAR FRANCIS FERNANDEZ.
SAMEDI prochain, 28 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu dans la salle d'encan de F. Fernandez, au coin des rues St-Louis et Chartres, un grand assortiment de passementerie et franges de soie, étoffes de soie noires et de couleur pour robes.—Aussi, chaussures pour hommes femmes et enfants, etc. 27 sept

Vacherie. Vacherie.
PAR CHS E. FORSTALL, encanteur, Bureau No 90, Passage de la Bourse.
Il sera vendu jeudi 3 octobre 1861, à 11 heures du matin, rue Hancock, entre Delord et Bienvenu, près des casernes, 15 vaches laitières fraîches en lait et les autres pleines avancées, 6 chevaux, une charrette à lait, les bidons et la clientèle s'élevant à $4 de lait par jour. Conditions—Au dessous de $50 comptant et au-dessus de $50, trois mois de crédit en billets endossés à satisfaction. 17 sept

Succession de Henry Homberg—No 18149—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.
Pharmacie.
PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur.
JEUDI, 3 octobre 1861, à 10 heures et demie, il sera vendu, à l'encan, sur les lieux, rue Orléans, entre les rues Marais et Villeré, en face du marché Tremé, en vertu de et conformément à un ordre de l'honorable la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans portant la date du 19 septembre 1861, pour le compte de la dite succession. Le contenu de la susdite pharmacie consistant en drogues, médecines, étagères, comptoirs, &c., &c. Le tout sera vendu en bloc. Conditions positives—comptant au moment de l'adjudication. 21sept—25.30 oct 2 3

VENTES JUDICIAIRES.

Pierre Devergès vs. ses créanciers.
DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 15740—En vertu d'un ordre de vente rendu le 16 de septembre 1861 et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le samedi [illegible] d'octobre 1861, à midi, à l'hôtel de la Cité, rue de la Commune, entre les rues de Camp et des Magasins, pour le compte des créanciers de l'insolvable, à la vente publique et adjudication de Vingt ACTIONS de la Compagnie de Navigation du Canal Carondelet. Soixante ACTIONS de la Compagnie du Chemin de fer des Opelousas. Soixante ACTIONS de la Compagnie du Grand Chemin de fer de Jackson. Cédées par l'insolvable à ses créanciers. Conditions comptant, au moment de l'adjudication. E. T. PARKER, Shérif de la paroisse d'Orléans. 18 sep—28. 5 oct. 17, 25

Hte Cazes vs Jean Montanes, h. de c. l.
QUATRIEME JUSTICE de Paix pour la Paroisse d'Orléans—No 24,643—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Quatrième Justice de Paix pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le mardi, 22 d'octobre 1861, à midi, à l'Hôtel de la Cité, rue de la Commune, entre les rues du Camp et des Magasins, à l'adjudication de la propriété dont suit la description, savoir: TROIS TERRAINS situés au faubourg Washington, Troisième Municipalité (aujourd'hui le Troisième District) de cette ville, désignés par les Nos Un, Deux et Trois dans l'îlet No Trente-quatre, borné par la propriété de L. B. Macarty et par les rues de l'Independance, [illegible], suivant plan dressé par C. A. de Armas, architecte, [illegible] et déposé en l'étude de Edouard Barnett, notaire public en cette ville. Les dits terrains mesurent, chacun, mesure anglaise, conformément au dit plan, trente-un pieds de face à la rue de l'Indépendance sur quatre-vingt-quinze pieds de profondeur. Le dit terrain No Un forme l'angle des rues de l'Indépendance et [illegible]. Saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. E. T. PARKER, Shérif de la paroisse d'Orléans. 20sept—20.29 7.15,22oct

John L. Delia, encanteur testamentaire de A. K. C. Maitland vs Mlle Delphine Sinclair.
COUR du Troisième Juge de Paix de la paroisse d'Orléans, No 2064—En vertu d'un writ de fieri facias que m'a adressé l'honorable A. Boucier, juge de la dite Cour, je vendrai à l'enchère publique, jeudi, 3 octobre 1861, à midi, dans la maison [illegible] Douane, No 224, entre les rues Franklin et Tremé.—Un bel assortiment de meubles—bois de lit en acajou, armoires, meubles en noyer pour tapis, installations de gaz, un bon piano.—Saisis dans le susdit procès.—Conditions, comptant sur livraison. SAMUEL HAMILTON, Constable. 21sept—21,27, 3 oct

AVIS JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Maury & Hogg vs leurs créanciers et les créanciers de William Maury. No 14,510.—Les créanciers des insolvables Maury & Hogg, sont par le présent notifiés que la cession de leurs biens et des biens de William Maury est acceptée par la Cour pour le bénéfice de leurs créanciers et des créanciers du dit William Maury; et qu'une assemblée des dits créanciers aura lieu au bureau de Thomas J. Birk, notaire public, [illegible] jour de novembre 1861, à 11 heures A. M., à l'effet de délibérer sur les affaires desdits insolvables [illegible] H. B. Egleston, Esq., est nommé curateur ad-hoc pour représenter les créanciers absents dans cette affaire. Par ordre de la Cour, le 25 septembre 1861. A. D. BERNOUDY, Député Greffier. 26sept—1fps

Succession de Justine Caspia—No 18,872.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nlle-Orléans—Attendu que Charles Toutant a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feue Justine Caspia, décédée intestat—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour. E. MICHOT, Député Greffier. 24 sept—28

Succession de Claude Fiogère—No 18380.
DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Louis Claudon a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Claude Fiogère, décédé intestat—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour, E. MICHOT, Député-Greffier. 18sept—28

Succession de St Victor Barret de Nazaris.—No 18,378—
DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Oscar Bozier a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu St-Victor Barret de Nazaris, décédé intestat—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour. E. MICHOT, Député-Greffier. 20 sept—28 1 4

AVIS.
LES soussignés ayant été nommés par le Secrétaire du Trésor des Etats Confédérés, commissaires pour la paroisse d'Orléans, pour recevoir des souscriptions à l'Emprunt Confédéré, en produits [illegible], annoncent aux Planteurs et aux autres qui veulent souscrire, que des livres sont ouverts à la Banque des Citoyens de la Louisiane, où ils sont priés de venir s'inscrire. CHARLES DERBIGNY, Jas D. DENEGRE, Commissaires. 18 sep

Vêtements Confectionnés.
LES soussignés ont l'honneur d'informer le public qu'ils ont pris la suite des affaires de M. F. LACAZE, 209 rue Vieille-Levée, en face du marché à la Viande, et qu'ils continueront la CONFECTION DE VETEMENTS POUR HOMMES. Ils sollicitent le patronage de leurs amis et du public en général. Les soins les plus minutieux sont garantis pour tous articles sortant de leur atelier. LAZARD & MICHEL, 140 rue Vieille-Levée, en face le Marché à la Viande. 16 sept—1m

LA SOCIETE existant en cette ville sous la raison de J. Johns & Dessommes Frères, a été dissoute d'un commun accord le 1er du courant, H. & E. A. Dessommes ayant acheté l'intérêt de M. J. J. Johns restent chargés de la liquidation des affaires de l'ancienne société. Nelle-Orléans, 12 septembre, 1861. J. J. JOHNS, H. DESSOMMES, E. A. DESSOMMES.
En me retirant de la maison de Johns & Dessommes Frères, je recommande mes anciens associés au bon patronage de mes amis et clients. J. J. JOHNS.

Les soussignés ont formé ce jour une société sous la raison de DESSOMMES FRERES, pour le commerce d'importation de marchandises sèches, au même local ci-devant occupé par leurs prédécesseurs MM. Johns & Dessommes, encoignure Chartres et Canal. Nelle-Orléans, 12 septembre 1861. H. DESSOMMES, Ed. A. DESSOMMES, A. DESSOMMES, en commandite. 13 sept—1 m

La Gorge, les Poumons et le Cœur.
LE Dr A. POULIN, ancien associé résident du Dr Robert Hunter annonce aux personnes atteintes de maux de gorge, d'affections pulmonaires et du cœur, au traitement desquelles il s'est exclusivement livré, qu'il est chez lui, rue du Canal, No 166, de 9 heures du matin à 3 heures de l'après-midi. Les habitants de la campagne désirant suivre son traitement par l'inhalation pourront le consulter par lettre s'il ne leur est pas possible de venir en ville. Consultations en français, en anglais et en espagnol. 20 sep—12f

Seule agence des célèbres STACKER IRON WORKS, TENNESSEE.
A partir de ce jour, en considération de la grande augmentation des frais de transport, et de la hausse du métal, le prix des chaudières-à-sucre, grilles et [illegible] des fourneaux sera comme suit, viz: 24 @ 36 pouces, $1 par pouce; 40 @ 66 pouces $1 25 par pouce; 72 @ 84 pouces $1 50 par pouce. Grilles 4½ cents par livre; [illegible] $30, 35, 40, selon la grandeur et le modèle. Prix comptant. E. F. LA VILLEBEUVRE, Marchand-commissionnaire, No 12, rue Union. 12sept

Chaudière anglaise à sucre,
De la célèbre fonderie de M. et J. Rankin, à Liverpool.
LES soussignés ont constamment en magasin un assortiment complet de chaudières à sucre, aux prix suivants—
—Chaudières de fer fondu—
De 42 à 66 pouces compris, $1 le pouce;
De 72 à 84 do do $1 25 do
—Chaudières en fer battu—
à 18 cents la livre.
M. A. DE LIZARDI & Co., Rue Bienville, No 33. 28 sept—30

FONDERIE SHAKSPEARE,
No 201, RUE GIROD.
John Geddes—Joseph Shakspeare—E. Sweet
Geddes, Shakspeare & Co,
Fondeurs en fer et en cuivre et Mécaniciens,
FABRIQUE de machines à vapeur, moulins à sucre, scieries, machines à [illegible], pièces pour moulins grilles, façades en fer, colonnes, poulies [illegible], &c. Travaux de forgerons dans tous les genres.

Mules à vendre.
A vendre, pour du comptant ou des Bons Confédérés—150 Mulets d'attelage. J. B. SLAWSON, No 4, rue Royale. 26sep—6f

VERMOUTH—200 caisses Rocher & Co., en magasin et à vendre par S. D. GRATIAA & Co., 22, rue de la Douane. 26 sept

PRUNES—75 caisses de pruneaux, en magasin et à vendre par S. D. GRATIAA & Co. 22 rue de la Douane. 26 sept

FRAISES—10 caisses au jus, à vendre par S. D. GRATIAA & Co, 22 rue de la Douane. 26 sept

VIN ROUGE—500 caisses grandes et demi bouteilles, [illegible] & Co, à vendre par S. D. GRATIAA & Co. 22, rue de la Douane. 26 sept

Vins en Barriques.
42 Barriques vins fins, au magasin [illegible] à vendre par [illegible], 122, Vieille-Levée. 26sept—6f

[illegible] à vendre par W. T. VREDENBURGH, Vieille Levée. 7 sept

DROITS DU SUD.
Pour Président—JEFFERSON DAVIS.
" Vice-Président—ALEX. H. STEPHENS.
Electeurs d'Etat.
Ch. DERBIGNY, ALBERT G. CARTER.
Substituts.
J. G. CAMPBELL, J. L. FUSELIER.
1er District—DONATIEN AUGUSTIN.
SUBSTITUT—FRANÇOIS GARDERE.
CONGRES—1er District.
RUFUS DOLBEAR.

MM. les Editeurs,
A la demande d'un grand nombre d'amis, je me présente comme candidat à la place de [illegible] de la Première Cour de District de la Paroisse d'Orléans—sujet seulement à la décision du peuple par la voie du scrutin. W. G. MULLEN.

CANDIDAT POUR CORONER.
Messieurs les Editeurs, Veuillez annoncer M. le Dr. J. N. FOLWELL comme candidat pour la place de coroner, à l'élection de novembre prochain. 27 sept

POUR LE CONGRES.
CHARLES J. VILLERE.
Candidat pour le Premier District Congressionnel. 26sept—

POUR
AUDITEUR DES COMPTES PUBLICS
H. PERALTA.
☞ Election au 1er lundi de novembre. 7 sep.

Auditeur.
MM. les Editeurs de l'Abeille:
Veuillez annoncer que M. BYTHELL HAYNES est candidat à la place d'Auditeur des Comptes Publics.—L'élection a lieu en novembre prochain.

Collecteur de taxes d'Etat pour le Troisième District.
MARC DODART,
☞ Est candidat à la place de COLLECTEUR DE TAXES D'ETAT pour le Troisième District—L'élection a lieu le 4 novembre prochain. SES AMIS

Théâtre de l'Opéra.
Représentation extraordinaire
Le Dimanche 29 Septembre 1861,
Donnée par MM. Julian, Jolly, Chol, Deligne, Chaffary, Mme Julian, Deligne et Retter.
La Femme doit suivre son Mari,
Comédie en un acte.
LE FILS DE LA FOLLE,
Drame en cinq actes.
La Botte secrète,
Folie-vaudeville en un acte.
☞ On commencera à 7 heures précises. 28 sep

THEATRE D'ORLEANS.
DIMANCHE, 29 SEPTEMBRE 1861, à 7½ h. précises.
Dernière représentation de la compagnie des zouaves français partant pour Richmond.
—Spectacle choisi—
LES SALTIMBANQUES,
Comédie Parade en 3 actes de M. Dumersan.
La reprise du charmant vaudeville en un acte,
UNE FILLE TERRIBLE.
Le zouave Léon remplira le rôle de la fille terrible âgée de 16 ans.
A la demande générale,
LES DEUX PECHEURS,
Opérette bouffe en un acte, musique d'Offenbach.
EXERCICES, MANŒUVRES ET
ÉVOLUTIONS MILITAIRES,
(entièrement nouveaux,)
arrangées et commandées par le zouave Frederick, exécutées par le Peloton de Tirailleurs de la Légion Française que le zouave Frederick a instruit.
NOTA—Ces messieurs ont gracieusement offert leur bienveillant concours à leurs compatriotes les Zouaves.
Pour finir
LE RONDEAU DES ZOU! ZOU!!
chanté par les Zouaves et Messieurs de la Légion.
Pour les billets à l'avance et location, s'adresser au théâtre les samedi et dimanche de 9 heures à 3 heures.

ACADEMIE DE MUSIQUE.
Samedi, 28 septembre,
Grande Représentation à midi—Expressément pour les dames et les enfants.
Représentation le soir.
HARRY MACARTHY, dans le rôle de Teddy Roe, dans Teddy Roe, [illegible]—The Bonnie Blue Flag (ou [illegible] de la Confédération) [illegible] par Macarthy—Troisième représentation de The Irish Mormon. Prix d'entrée, 50 cents—Représentation du jour, 25 cents pour les enfants et les domestiques.

Corps du Génie de la Louisiane.
—Attention—
Conformément aux ordres émanés du Quartier général, vous êtes requis de vous trouver CE SOIR, à 7 heures précises, au No 90 Passage de la Bourse. E. SURGI, capitaine. 28 sep—1f

LÉGION FRANÇAISE.
Ordre No 55.
Nouvelle-Orléans, 28 septembre 1861.
Le Conseil d'administration se réunira AUJOURD'HUI, 28 du courant, à 8 heures du soir, au local de la Parfaite Union.
Il n'y aura pas d'exercice aujourd'hui pour les officiers, sous-officiers et caporaux; quant à celui qui doit avoir lieu demain à la Renaissance Louisianaise.
ALBIN ROCHEREAU, Chef de bataillon.
Ch. LAFFON de LADÉBAT, Adjt.-Major. 28 sept

Régiment des Gardes d'Orléans.
SIXIEME COMPAGNIE.
Les membres de cette compagnie sont notifiés que les exercices de bataillon ont lieu les MARDI et VENDREDI de chaque semaine, à 4 1/2 heures précises de l'après-midi, [illegible]. E. A. DESSOMMES, Capitaine.

ORLEANS NATIVE GUARDS.
Les membres de cette Compagnie se réuniront à leur [illegible], mardi prochain, le 1er octobre 186., à 7 heures précises P M. Des affaires importantes leur devant être communiquées, la plus grande ponctualité est requise. Par ordre du capitaine. F. A. DUHART, Sergent Fourrier. 28 sept—3f

BATTERIE DES GARDES D'ORLEANS.
Une assemblée des membres de cette batterie aura lieu SAMEDI, 28 du courant, à 7½ h. du soir, à l'Arsenal des Gardes d'Orléans, pour procéder à l'organisation de la compagnie. Par ordre du comité provisoire, H. DUGATEL, Secrétaire. 27 sep—2f

COMPAGNIE BELGE.
La Compagnie se réunira SAMEDI SOIR, 28 courant, à 7 heures précises, à son local rue Conti 78, pour affaires importantes. Par ordre du capitaine. A. GLAUDOT, Sergent Major. Nouvelle-Orléans, 26 septembre 1861.

Batallon de Cazadores Españoles de N.-Orleans.
¡Compañía de reserva!
Los miembros que la componen se reuniran el sábado 28 del corriente, á las seis de la tarde, en la esquina de Campo Eliseo, y Grandes Hombres, para tratar de asuntos muy importantes.
Por orden del capitan. El sargento 1o, JAYME MAGÉ. 27 set—2f

GARDES D'ORLEANS—Cinquième Compagnie.
Les membres de la Compagnie sont requis de se réunir à l'arsenal, rue d'Orléans, dimanche 29 courant, à 7 heures précises du matin, pour tir à la cible. Equipement complet moins le sac à dos, giberne avec cartouches. Soyez ponctuels.—Par ordre du capitaine. EUGENE TOUANE, Sergent major. 26 sept

OFFICIEL.
Bureau des Commissaires de la Dette Consolidée de la Nlle-Orléans.
Nlle-Orléans, 20 août 1861.
MR. GEO. L. BRIGHT, ayant été dûment nommé percepteur de ce Board, à son service du 27 courant—
Avis est donné qu'à partir de cette date, M. GEO. L. BRIGHT est la seule personne autorisée à poursuivre, réclamer ou percevoir toutes les dettes et obligations quelconques dues à l'ancienne corporation, les différentes municipalités et la ville de Lafayette avant la consolidation.
Tous contrats ou conventions antérieurs avec d'autres personnes sont révoqués par les présentes.
Par ordre du Board. O. DE BUYS, Secrétaire.

INDUSTRIE DU PAYS.
L'ATTENTION des facteurs et des planteurs de la Confédération du Sud est appelée sur la corde qu'on fait actuellement à la machine dans cette ville de chanvre le plus pur. Nous employons environ 200 ouvriers pour ce genre d'industrie du pays et sommes prêts à fournir de la CORDE D'EMBALLAGE, d'une excellente qualité, aux plus bas prix du marché. On peut voir des échantillons de l'article dans la rue Poydras, Nos [illegible]. S. H. KENNEDY & Co., J. U. HUGER. 18sept—1m

A LOUER.
Une maison à double étage, délicieusement située, parfaitement meublée, au coin des rues Roman et Esplanade, dans laquelle existent toutes les améliorations de l'époque actuelle, aux conditions très raisonnables [illegible]. S'adresser à JOHN WATKINS, No 270 rue St Claude, ou à M. DE FUENTES & Co, 24 rue de la Vieille Levée. 13sep

Maisons et Terrains à louer.
1re District—3 lots face à la rue Poydras.
1 maison rue Perdido, entre Johnson et Galvez.
2 do rue Palmira, entre Roman et Prieur.
2 do rue Roman entre Gasquet et Palmira.
2me District.
Un vaste terrain enc. Claiborne et Canal Carondelet.
1 maison à étage, encoignure Dumaine et Bourbon.
1 do [illegible] Bienville et Dauphine.
1 do [illegible] rue St Pierre [illegible].
1 do rue des Marais No 261.
1 do [illegible] Ste Anne et Claiborne.
1 do rue Hôpital près Bourgogne [illegible].
3me District.
1 maison à étage, rue Marigny près Morean No 38.
[illegible]
Aussi—Plusieurs terrains dans les quatre Districts de la ville, à louer ou à vendre à des prix avantageux. S'adresser rue St Charles No 28, à Fce. LACROIX. 8sept—1m

A LOUER.
Une maison à trois étages, No 77 rue Conti, entre Royale et Bourbon. S'adresser à J. W. HINCKS, No 111 rue du Canal. 26 sep—16f

A LOUER.
L'une ou l'autre portion ou la totalité d'un MAGASIN double avec façade à la rue du Canal et à la rue Commune, entre Magazine et Tchoupitoulas. [illegible] S'adresser à EUG. ROCHEREAU & Co., Nos 16 et 18 rue St Louis. Nouvelle-Orléans, 2 septembre 1861.